

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 08 MARS 2021 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard, siège 1
Vicky Bombardier, siège 2
Pierre Tétrault, siège 3
Jimmy Royer, siège 4
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6

ABSENTS

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 1 février 2021
Séance extraordinaire du 5 février 2021
Séance extraordinaire du 22 février 2021
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de février 2021
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
- 7. URBANISME**
 - 7.1 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des sièges # 1, 3 et 5
 - 7.2 Avis de motion numéro 560-15 modifiant le règlement numéro 560 sur le zonage
 - 7.3 Adoption du projet de règlement numéro 560-15 et fixant les modalités de la consultation publique

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.4 Cotisation 2021 - Ordre des urbanistes du Québec
- 7.5 Bâtiment patrimonial cité – 800, rue St-Joseph – Rénovations extérieures au presbytère
- 7.6 Dérogation mineure – Secteur Boisé du Ruisseau – Lots (7) n'ayant pas la profondeur moyenne minimale requise en corridor riverain (100 m du ruisseau Brandy)
- 7.7 PIIA Boisé du Ruisseau – 945, rue Bissonnette – Ajout d'un garage rattaché au bâtiment principal
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 Signature - Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240 V)
- 8.2 Acceptation du rapport annuel d'activités en sécurité incendie
- 8.3 Cotisation 2021 - Chambre des notaires du Québec
- 8.4 Nouvelles échelles salariales - Piscine et camp de jour
- 8.5 Subvention de la CNESST - Cours de secourisme
- 8.6 Programme Trio Étudiants Desjardins pour l'emploi - Édition 2021
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Demande d'autorisation - Utilisation d'un stationnement
- 10. LOISIRS**
- 10.1 Piste cyclable - Demande de qualification 2021-2022
- 10.2 Demande d'appui- Le Val-Ouest
- 10.3 Modification de l'entente entre la Ville de Valcourt et le Grand Prix ski-doo de Valcourt
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 Programmation TECQ 2019-2023
- 11.2 Offre de services - Étude hydraulique pour la réfection du poste de surpresseur des Érables
- 11.3 Entente pour l'utilisation du dépôt à neige de la Ville de Valcourt
- 11.4 Offre de services - Achat d'un portique en acier démontable et ses accessoires
- 11.5 Offre de services - Nettoyage et inspection par caméra
- 11.6 Offre de services - Autocollants pour les bacs de récupération
- 11.7 Avis de motion numéro 630 concernant le déneigement en milieu résidentiel
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Aucun
- 13. VARIA**
- 13.1 Aucun
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14.1 Aucun
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

055-21-03-08

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

056-21-03-08

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 5 FÉVRIER ET DU 22 FÉVRIER 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} février 2021 et des séances extraordinaires du 5 février et du 22 février 2021, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2021 soit accepté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2021 soit accepté.

ADOPTÉE

057-21-03-08

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 3 mars 2021 soit acceptée,
QUE la trésorière adjointe soit autorisée à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 582 668.02 \$ (cinq cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-huit dollars et deux sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Karine Boucher, Trésorière adjointe

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

058-21-03-08

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que proposée.

ADOPTÉE

059-21-03-08

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RENOUELEMENT DES SIÈGES # 1, 3 ET 5

ATTENDU QUE le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme 594 prévoit les termes d'office des membres à l'article 5;

ATTENDU QU'un membre est nommé pour une période de deux ans, avec possibilité

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

de renouvellement;

ATTENDU QUE mesdames Julie Ferland (siège # 1) et Marie-Claire Tétrault (siège # 3) et monsieur Claude Lemire (siège # 5) ont signifié leur intérêt à renouveler leur mandat en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le mandat de mesdames Julie Ferland (siège # 1) et Marie-Claire Tétrault (siège # 3) et monsieur Claude Lemire (siège # 5), pour la période comprise entre le 1er mars 2021 et le 28 février 2023.

ADOPTÉE

060-21-03-08

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 560-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 560 SUR LE ZONAGE

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **NUMÉRO 560-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 560 SUR LE ZONAGE**.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

061-21-03-08

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 560-15 ET FIXANT LES MODALITÉS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement d'urbanisme portant le numéro 560-15 « Amendant le règlement de zonage 560 ».

Copie de ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

De plus, il sera possible pour les citoyens de s'exprimer au moyen d'une consultation écrite, tel que prescrit par la loi.

ADOPTÉE

062-21-03-08

COTISATION 2021 - ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'adhésion 2021 de l'inspecteur municipal à l'Ordre des urbanistes du Québec, pour un coût de 405.86 \$ (p.b. 02-610-00-494).

ADOPTÉE

063-21-03-08

BÂTIMENT PATRIMONIAL CITÉ – 800, RUE SAINT-JOSEPH – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES AU PRESBYTÈRE

ATTENDU QUE le presbytère de Saint-Joseph d'Ely est un bâtiment patrimonial cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 139 de cette loi, le comité consultatif d'urbanisme, exerçant les responsabilités du conseil local du patrimoine, doit formuler son avis au conseil municipal sur les travaux de rénovation à venir ;

ATTENDU QUE le requérant souhaite réaliser certains travaux au mur de fondation, reconstruire le balcon du 2e étage, installer les morceaux de soffite manquants, rénover la galerie avant et reconstruire le balcon adjacent au garage;

ATTENDU QUE les travaux prévus affecteront certains éléments caractéristiques du bâtiment;

ATTENDU QUE les travaux sont nécessaires afin de préserver la pérennité et la sécurité du bâtiment patrimonial;

ATTENDU QUE les travaux prévoient la restauration des éléments ornementaux et de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les travaux pour la rénovation du presbytère.

ADOPTÉE

064-21-03-08

DÉROGATION MINEURE – SECTEUR BOISÉ DU RUISSEAU – LOTS (7) N'AYANT PAS LA PROFONDEUR MOYENNE MINIMALE REQUISE EN CORRIDOR

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

RIVERAIN (100 M DU RUISSEAU BRANDY)

ATTENDU QUE le lotissement des phases I et II du secteur Boisé du Ruisseau a été autorisé en vertu des permis 2007-04-0020 et 2011-11-0127;

ATTENDU QUE les permis ont rendu possible le lotissement de lots résidentiels de part et d'autre de la rue Bissonnette;

ATTENDU QUE, pour donner suite à une vérification des normes de lotissement par l'inspecteur municipal à la demande d'un arpenteur géomètre, il est constaté que sept (7) lots du côté sud de la rue Bissonnette ne respectent pas la norme sur la profondeur moyenne minimale du terrain :

1. Lot 3 961 154 du cadastre de Québec, sis au 871, rue Cousineau, Ville de Valcourt, zone R-9.
2. Lot 3 961 155 du cadastre de Québec, sis au 940, rue Bissonnette, Ville de Valcourt, zone R-9.
3. Lot 3 961 161 du cadastre de Québec, sis au 872, place Alcide-Gratton, Ville de Valcourt, zone R-9.
4. Lot 4 961 068 du cadastre de Québec, sis place André-Marcoux (coin rue Bissonnette), Ville de Valcourt, zone R-9.
5. Lot 4 961 075 du cadastre de Québec, sis place André-Marcoux, (coin rue Bissonnette), Ville de Valcourt, zone R-9.
6. Lot 4 961 076 du cadastre de Québec, sis rue Bissonnette (coin rue Dépôt), Ville de Valcourt, zone R-10.
7. Lot 4 961 082 du cadastre de Québec, sis rue Bissonnette (coin rue Dépôt), Ville de Valcourt, zone R-10.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.16 (Tableau 3) du Règlement de lotissement numéro 561, pour un terrain situé à moins de 100 m d'un cours d'eau ou à 300 m ou moins d'un lac ou d'un milieu humide, la profondeur moyenne minimale est de 45 m;

ATTENDU QUE certains terrains font déjà l'assiette de la construction d'une habitation unifamiliale ayant fait l'objet d'un permis de construction;

ATTENDU QUE le refus d'accorder la dérogation mineure entraînerait un préjudice sérieux et important pour les propriétaires des lots concernés;

ATTENDU QUE la dérogation mineure à accorder ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la dérogation mineure pour les lots suivants :

1. Autoriser une profondeur moyenne de terrain de 35,00 mètres pour le lot 3 961 154;
2. Autoriser une profondeur moyenne de terrain de 37,63 mètres pour le lot 3 961 155;
3. Autoriser une profondeur moyenne de terrain de 44,25 mètres pour le lot 3 961 161;
4. Autoriser une profondeur moyenne de terrain de 35,58 mètres pour le lot 4 961 068;
5. Autoriser une profondeur moyenne de terrain de 36,83 mètres pour le lot 4 961 075;
6. Autoriser une profondeur moyenne de terrain de 36,83 mètres pour le lot 4 961 076;
7. Autoriser une profondeur moyenne de terrain de 33,34 mètres pour le lot 4 961 082;

ADOPTÉE

065-21-03-08

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 945, RUE BISSONNETTE – AJOUT D'UN GARAGE RATTACHÉ AU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire un garage rattaché au bâtiment principal, sur le lot actuel 3 961 158, à l'adresse civique 945, rue Bissonnette, situé dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée du garage rattaché est dans la cour latérale gauche;

ATTENDU QUE les plans proposent la construction d'un garage sur une largeur de 26 pieds (7,92 m) par une profondeur de 22 pieds (6,71 m), pour une superficie totale de plancher de 572 pieds carrés (53,14 m²).

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera agencé avec le bâtiment principal, par l'utilisation d'un revêtement Canexel de couleur jaune moutarde, une toiture en bardeau d'asphalte de couleur gris charbon et la couleur blanche pour le cadrage des portes et fenêtres et les soffites;

ATTENDU QUE le plan propose une toiture à deux versants, d'une pente harmonisée avec le bâtiment principal (pente 8:12) et l'installation d'une lucarne;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'un garage rattaché au bâtiment principal.

ADOPTÉE

066-21-03-08

SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE (240 V) POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite faire partie du Circuit électrique et qu'Hydro-Québec accepte qu'il en fasse partie à condition qu'il adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, à signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec

Hydro-Québec, ainsi que tout document afférent.

ADOPTÉE

067-21-03-08

ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être expédiés au Ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la Ville de Valcourt, pour l'année 2020;

DE faire parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE

068-21-03-08

COTISATIONS 2021 - CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le remboursement de la cotisation 2021 de la

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

greffière à la Chambre des notaires du Québec, pour un coût de 1 834.11 \$ (02-140-00-494)

D'accepter tout remboursement de cette cotisation pour les années ultérieures, sur présentation des preuves justificatives.

ADOPTÉE

069-21-03-08

SUBVENTION DE LA CNESST - COURS DE SECOURISME (Formation Urgence Vie)

ATTENDU l'offre de service de Formation Urgence Vie, pour l'octroi de cours de secourisme;

ATTENDU QUE tous les frais reliés à cette formation sont couverts par une subvention de la CNESST;

ATTENDU QU'un minimum de 12 personnes doivent participer aux journées de formation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Formation Urgence Vie pour deux journées de formation en secourisme, pour un montant de 125.00 \$ par personne, excluant les taxes applicables.

QUE cette formation soit couverte par la subvention de la CNESST.

ADOPTÉE

070-21-03-08

PROGRAMME TRIO ÉTUDIANTS DESJARDINS POUR L'EMPLOI - ÉDITION 2021

ATTENDU QUE le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région. Le projet amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

ATTENDU QUE la proposition suggérée du Carrefour jeunesse Emploi, pour la saison 2021, est de 40 jeunes et représente un montant total de 12 200 \$ pour l'ensemble des municipalités participantes;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'adhésion de la Ville de Valcourt, au programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi, telle que proposée par le Carrefour jeunesse Emploi, pour la saison estivale 2021;

QUE la participation de la Ville de Valcourt représente un montant de 3 050 \$, soit 10 jeunes à 305.00 \$ par jeune;

QUE le Conseil municipal délègue madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt le protocole d'entente entre les Caisses Desjardins du Centre du Val-Saint-François, la Ville de Valcourt, les municipalités participantes et le Carrefour jeunesse-emploi de Johnson.

ADOPTÉE

071-21-03-08

DEMANDE D'AUTORISATION - UTILISATION D'UN STATIONNEMENT

ATTENDU QU'une demande de l'école La Chanterelle a été faite pour la tenue d'une activité de financement sur un lieu public appartenant à la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter que se tienne l'activité de financement de l'école La Chanterelle, le 08 mai 2021, au stationnement de l'aréna de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

072-21-03-08

PISTE CYCLABLE - DEMANDE DE QUALIFICATION 2021-2022

ATTENDU QUE la Ville a pour but de permettre aux familles installées dans le secteur nord-est de la municipalité de se déplacer de façon active et sécuritaire, en lien avec sa Politique familiale;

ATTENDU QUE pour ce faire, il est souhaitable de prolonger la piste cyclable sur le boulevard des Érables, entre les rues J-A Bombardier et Place de la Samare;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE madame Karine Boucher, directrice générale, soit autorisée à signer le formulaire Demande de qualification 2021-2022 (Politique de soutien aux projets structurants) ainsi que tout document accompagnant cette demande.

ADOPTÉE

073-21-03-08

DEMANDE D'APPUI- LE VAL-OUEST

ATTENDU la demande de subvention déposée par Le Val-Ouest, dans le cadre du Fonds d'initiatives culturelles (FIC)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer le média Le Val-Ouest dans sa demande de subvention pour le Fonds d'initiatives culturelles, pour la réalisation de vidéos portant sur le développement dans différentes sphères dans le Val-Saint-François.

ADOPTÉE

074-21-03-08

MODIFICATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET LE GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT

ATTENDU l'annulation de l'édition 2021 du Grand Prix ski-doo de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier l'article 2.1 de l'entente intervenue entre la Ville de Valcourt et le Grand Prix ski-doo de Valcourt pour porter le montant à 5 000 \$.

D'autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, à signer l'entente modificatrice.

ADOPTÉE

075-21-03-08

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

076-21-03-08

OFFRE DE SERVICES - ÉTUDE HYDRAULIQUE POUR LA RÉFECTION DU POSTE DE SURPRESSEUR DES ÉRABLES

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une étude hydraulique préliminaire afin de procéder à la réfection du poste de surpresseur des Érables;

ATTENDU l'offre de services de Les Services EXP inc., en date du 17 février 2021;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Les Services EXP inc., pour l'étude hydraulique concernant la réfection du poste de surpresseur des Érables, au montant de 10 000 \$ excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

ADOPTÉE

077-21-03-08

OFFRE DE SERVICES - ACHAT D'UN PORTIQUE EN ACIER DÉMONTABLE ET

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

SES ACCESSOIRES

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise Groupe TRESK inc., en date du 03 février 2021, pour l'achat d'un portique en acier démontable et ses accessoires;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Groupe TRESK inc., pour l'achat d'un portique en acier démontable et ses accessoires, pour un montant de 3 422.00 \$ excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue (p.b. 02-320-00-522).

ADOPTÉE

078-21-03-08

OFFRE DE SERVICES - NETTOYAGE ET INSPECTION PAR CAMÉRA

ATTENDU l'offre de services de Profusion G.N.P. inc., en date du 18 février 2021, concernant des travaux de nettoyage de conduite et d'inspection par caméra;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Profusion G.N.P. inc., pour des travaux de nettoyage de conduite et d'inspection par caméra, pour un montant réparti comme suit :

- 2 783.90 \$ (camion combiné)
- 4 141.90 \$ (inspection de caméra avec rapport)

Ces montants ne comprennent pas les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

ADOPTÉE

079-21-03-08

OFFRE DE SERVICES - AUTOCOLLANTS POUR LES BACS DE RÉCUPÉRATION

ATTENDU l'offre de services de Fun Show, pour la conception graphique et l'impression d'autocollants à apposer sur les bacs de récupération;

ATTENDU QUE cette offre de services s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Fun Show, pour la conception graphique et l'impression d'autocollants à apposer sur les bacs de récupération, pour un montant de 770 \$ excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue (p.b. 02-690-03-525).

ADOPTÉE

080-21-03-08

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 630 CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT EN MILIEU RÉSIDENTIEL**

MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement numéro 630 **CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT EN MILIEU RÉSIDENTIEL.**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

081-21-03-08

**CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE DE LA RÉGION DE VALCOURT -
DEMANDE D'ADHÉSION**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'adhésion de la Ville de Valcourt à la Chambre de commerce et industrie de la région de Valcourt, pour l'année 2021, représentant un coût de 150 \$ (excluant les taxes applicables).

ADOPTÉE

082-21-03-08

FORMATIONS À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la présence de monsieur Dany St-Amant aux formations suivantes, données par la Fédération québécoise des municipalités :

SÉCURITÉ CIVILE : LES ÉLUS, LA LOI ET LA PRÉVENTION

Classe virtuelle – No de cours 1216 - donné le 24 avril 2021 (de 9h à 16h)

COMMUNIQUER EFFICACEMENT

Classe virtuelle – No de cours 1011 - donné les 18 et 19 mars 2021 (2 jours de 9h à 12h)

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

LE RÔLE D'UNE MUNICIPALITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE
Classe virtuelle – No de cours 1330 - donné le 16 avril 2021 (de 9h à 12h)

LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, UN OUTIL DE DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ
Classe virtuelle – No de cours 1201 - donné le 20 MARS 2021 (de 9h à 12h)

Le coût de ces formations est de 1 170 \$, excluant les taxes applicables

ADOPTÉE

083-21-03-08

DEMANDE D'APPUI - À AUTEUR D'ENFANT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN
BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer le projet « À auteur d'enfant », tenue lors des Journées de la culture qui se
tiendront à l'automne 2021, pour un montant de 2 500 \$ via la contribution de la Ville de
Valcourt à même sa contribution à Valcourt 2030.

ADOPTÉE

084-21-03-08

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ
PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19 heures 38.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière